

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/537
18 janvier 2005

(05-0220)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES DU CODEX

Communication du Royaume de Bahreïn

La communication ci-après, datée du 23 décembre 2004, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume de Bahreïn.

La notification ci-après, qui concerne l'adoption des normes internationales du Codex, est présentée conformément aux dispositions de l'article 2 et de l'Annexe A de l'Accord SPS, qui se rapportent à l'adoption des normes internationales.

L'adoption des normes internationales du Codex, ainsi qu'il est indiqué dans l'appendice ci-joint, se rapporte uniquement aux additifs alimentaires, contaminants dans les denrées alimentaires, pesticides et médicaments vétérinaires.

APPENDICE

Listes de normes internationales du Codex

| Produit | Intitulé de la norme | Norme Codex n° |
|--|---|---|
| Additifs alimentaires | Norme générale pour les additifs alimentaires; et Noms de catégories et système international de numérotation des additifs alimentaires | Codex Stan 192:1995, Rev.4-2003; et GL ¹ 36-2001 |
| | Norme générale pour l'étiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels | Codex Stan 107:1981 |
| Contaminants dans les denrées alimentaires | Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires | Codex Stan 193:1995, Rev.1-1997; et 1-2001 |
| Pesticides | Analyse des résidus de pesticides: méthodes recommandées | Codex Stan 229:1993 |
| | Limites maximales de résidus de pesticides dans l'alimentation | CAC ² /MRL ³ 1:2001 |
| | Méthodes recommandées pour l'échantillonnage aux fins du dosage des résidus de pesticides en vue du contrôle de conformité avec les LMR | CAC/GL 33:1999 |
| | Analyse des résidus de pesticides: directives concernant les bonnes pratiques de laboratoire en matière d'analyse des résidus de pesticides | CAC/GL 40:1993 |
| | Portion des produits à laquelle s'appliquent les limites maximales de résidus et qui est soumise à l'analyse | CAC/GL 41:1993 |
| Médicaments vétérinaires | Contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires | CAC/RCP ⁴ 38:1993 |

¹ Lignes directrices.

² Commission du Codex Alimentarius.

³ Limites maximales de résidus.

⁴ Codes d'usages recommandés.